



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 12 Octobre 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/ST/26/10/212

Dates Convocations 05/10/2026 Date Affichage 05/10/2026 Nombre de Conseillers : - en exercice 27 - présents 21 - procuration 05 - absents 01	Le Douze Octobre Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie. <u>PRESENTS 24</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS, Christophe DUPONT ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN. <u>PROCURATIONS 05</u> : Jacqueline TURBE, Camille DECONINCK, Joanna BURGAUD, Alain MOUSNIER, Gaëlle CHAPUT à Bernard NOURY, Mathieu RIOU, Benjamin RATOUIT, Laure BARAULT, Valérie VOISIN. <u>ABSENTS 01</u> : Cyril TARAUD <u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS
---	---

LIAISON AERIEENNE YEU /CONTINENT : CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE DE L'ÎLE D'YEU ET LE DEPARTEMENT DE VENDEE PRECISANT LA NATURE DES AIDES AUX PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS LE SECTEUR MEDICAL ET SOCIAL

Rapporteur : Patrice BERNARD

Par délibération du 14 Septembre 2026 (DEL/BCH/26/09/185), le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention entre la Commune de l'Île d'Yeu et le Département de Vendée visant à apporter un soutien financier public pour que les

activités médicales et médico-sociales puissent de nouveau bénéficier d'un tarif préférentiel sur l'usage du transport par hélicoptère, secteur jugé prioritaire.

Comme il avait été indiqué, il convient de préciser le périmètre des activités concernées. En annexes de la présente délibération, deux conventions sont proposées au vote :

- L'une porte sur les personnels des structures participant à **la permanence des soins**.
- L'autre porte sur personnel des organismes **œuvrant dans le domaine social** dans le cadre de leurs interventions sur le territoire

Chacune des conventions précise :

- La nature de l'aide (équivalent à 20 % du plein tarif TTC applicable aux passagers continentaux, dans la limite de 18 € par trajet et par personne),
- Les bénéficiaires et les justificatifs à présenter
- Les modalités de l'aide et du versement financier
- Le contrôle exercé sur ce dispositif

On estime de l'ordre de 80 personnes le nombre de personnes concernées par ces dispositions.

En cas de désaccord ou litige, la Commission cartes insulaires municipales sera sollicitée pour avis, avant une concertation entre la Mairie et le Département pour l'arbitrage et la décision finale.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (26 Pour ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION) :

- ♦ **APPROUVE** la convention portant sur l'aide du Département de la Vendée à la mobilité du personnel des organismes œuvrant dans le domaine social ;
- ♦ **APPROUVE** la convention portant sur l'aide du Département de la Vendée à la mobilité du personnel des organismes œuvrant dans le domaine social ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'Ile d'Yeu, le 13 octobre 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le maire,



M. Patrice BERNARD
Patrice BERNARD
Maire de l'Ile d'Yeu
14 oct. 2026